

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2020

Date d'affichage :

20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200231-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 31

OBJET : Conventions d'objectifs avec les associations (Culture, Sport, Jeunesse, Social, Marché) : subventions supérieures à 4 000 €

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 27 janvier 2020.

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Les subventions aux associations et organismes partenaires de la Commune ou œuvrant dans un but d'intérêt général sont votées au budget.

A partir de 23 000 €, une convention d'objectifs est obligatoire.

Il est proposé, comme l'année dernière, d'étendre la conclusion de conventions d'objectifs à l'ensemble des partenariats avec les associations, dès 4 000 € de subventions annuels.

Dans ce cadre et suite aux demandes de subventions reçues, les conventions inspirées du cadre national sont proposées pour les partenariats suivants au titre de l'année 2020 :

- Direction de la Culture et de la Vie Associative :

Association	Subvention
Orchestre d'Harmonie de Riom	9 200 €
Atelier Théâtral Riomois	5 910 €
Amicale Laïque	6 500 €
Piano à Riom	16 000 €

COMMUNE DE RIOM

- Direction des Sports :

Association	Subvention	Evènementielle	Divers	TOTAL
Club Athlétisme Loisirs Riom	6 838 €	700 €		7 538 €
Archers Riomois	8 639 €	3 500 €		12 139 €
AS Maréchat Basket	7 284 €			7 284 €
Cercle des Nageurs Riomois	9 167 €			9 167 €
Club RAPPEL	5 159 €	800 €	Matériel 500 €	6 459 €
Football-Club Riomois	16 167 €	2 500 €		18 667 €
Hand Ball Club Riomois	10 688 €	200 €		10 888 €
Riom Volley Ball	6 789 €	1 600 €		8 389 €
Rugby-Club Riomois	19 303 €	2 000 €		21 303 €
Société La Riomoise	4 532 €			4 532 €
Tennis Club Riomois	18 000 €	600 €		18 600 €
Vélo Club Riomois	1 530 €	3 500 €		5 030 €

- Direction Administration Générale :

Association	Subvention
Association Samedi Matin	4 000 €

- Direction Education Jeunesse :

Association	Subvention
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	(*) 6 000 €
Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse	100 000 €

(*) hors subvention Fonds d'Initiatives Scolaires

- Direction Action Sociale :

Association	Subvention
ADSEA	10 000 €

Vu la loi du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les conventions à intervenir,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à les signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200231-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

RIOM